

# BUREAU

**Séance du 5 juillet 2022**

**Délibération BU\_20220705\_09B**

**Convention relative à la mise en œuvre d'un pélicandrome sur l'aéroport de Châteauroux-Déols**

**VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de sécurité intérieure ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de mise en œuvre d'un pélicandrome sur l'aéroport de Châteauroux-Déols ;

Considérant les importants risques d'incendie de forêts ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** La convention, ci-annexée, relative à la mise en œuvre d'un pélicandrome sur l'aéroport de Châteauroux-Déols, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

**Marc FLEURET**